



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Amandine GUERSING  
Tél. : 03 87 34 83 50  
Fax : 03 87 34 34 19  
Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr  
Réf. : AG/ASPE-L9

SCI TROISO  
11, rue du Neufbourg

57 000 – METZ

Objet : Dossier de déclaration concernant la régularisation  
de trois plans d'eau à TREMERY  
Accord avant le délai de 2 mois

Metz, le 31 mars 2016

PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre du code de l'environnement relatif à l'opération suivante :

**> Régularisation de 3 plans d'eau à TREMERY  
(dossier enregistré dans CASCADE sous le n°57-2015-00322)**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 20 novembre 2015, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de TREMERY où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :  
Mairie de TREMERY  
FLAC  
ONEMA  
FDPPMA

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

  
VALÉRIE ANTOINE-POTIER